

Décision

Générale

colonial

Décision n° 665 mettant en appel différé des mobilisés.

n° 665

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 août 1943

Numéro JO

n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro

15 août 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu la loi du 31 Mars 1928 sur le recrutement de l'Armée.

Vu l'Instruction Ministérielle n. 1031/DN créant l'appel différé, Vu le décret du 15 Mai 1939 portant règlement d'Administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 Mars 1928,

TEXTE INTÉGRAL

Art. Unique — Sont mis en appel différé à compter du 15 Août 1943 : Pour une nouvelle durée d'un mois. DARTENELLE Georges B.I.C. Classe 1934, Service armé. LIERON Jean, Usine Electr. Classe 1935, Service armé. RA TAFIKA Prosper, Secrétaire au Bureau des Finances. Pour une durée d'un mois. DU BOTE Antoine C.F.E. Classe 1932. Pour une durée de quinze jours (dernier délai). BU FFIER Jean C.F.E. Classe 1934 Service armé.

SALLER.